

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 30 décembre 2022 à 16h00****PROCES-VERBAL**

L'an 2022, le trente décembre à 16 heures, le conseil d'administration de la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal – 1 place de la mairie, 38250 Lans-en-Vercors, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles TABITA, Président, à la suite de la convocation envoyée à l'ensemble des membres du conseil d'administration le trente décembre.

Président de séance : Jean-Charles TABITA

Membres du conseil d'administration :

Isabelle MARECHAL, Daniel MOULIN, Christian GIANESE.

Membres du conseil d'administration avec voix consultative :

Marie GALLIENNE, directrice de la REML

Excusés :

Guy CHARRON, Frédéric BEYRON, Christian COLLAVET.

Michaël KRAEMER, représentant de la commune de Lans-en-Vercors

Secrétaire de séance : Isabelle MARECHAL

Nombre de membres en exercice : 4
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 4

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 DECEMBRE 2022
2. DECISION MODIFICATIVE N°5

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 DECEMBRE 2022

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 14 décembre 2022.

Approbation à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 2221-24 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Sans objet.

Délibération n° DEL42 2022 : DÉCISION MODIFICATIVE N°5

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits du budget Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans 2022, il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES :

ARTICLES	CHAPITRE	OPERATIONS	INTITULÉS	DÉPENSES
66112	66	Ordre	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 631.75 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT				10 631.75 €

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES :

ARTICLES	CHAPITRE	OPERATIONS	INTITULÉS	RECETTES
778	77	-	Autres produits exceptionnels	10 631.75 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT				10 631.75 €

Marie Gallienne précise que ces mouvements budgétaires sont conseillés par le cabinet comptable qui accompagne la Régie d'exploitation des Montagnes de Lans, de façon à optimiser la clôture comptable de la structure en répartissant les charges effectives sur les exercices budgétaires correspondants.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la présente décision modificative.

La secrétaire de séance,
Isabelle MARECHAL

Approuvé en séance du 03/04/2023